

Les grandes lignes de l'évolution des institutions scolaires au XXe siècle

I/ DE 1882 A 1959 : LA DUALITE PRIMAIRE-SECONDAIRE

Avant les grandes réformes des années 1960 et 1970, le système scolaire n'est pas défini comme aujourd'hui par « degrés » (école élémentaire, collège, lycée), mais par « ordres » (l'ordre du primaire, l'ordre du secondaire, voire l'ordre du technique). L'école primaire est « l'école du peuple », tandis que le secondaire est l'école des privilégiés (notables, bourgeois). Au même âge, les élèves sont scolarisés soit dans les classes élémentaires des lycées et collèges, soit dans les Ecoles Primaires Supérieures (EPS) et des Cours Complémentaires (CC). On ne peut donc pas parler d'un véritable "système éducatif", mais de réseaux d'établissements juxtaposés.

1/ Le primaire: l'école du peuple

Le primaire élémentaire comme le primaire supérieur sont conçus en fonction d'un temps d'instruction et d'éducation qui est compté, en fonction d'une préparation relativement courte à la vie active. Ils ne sont pas conçus comme des propédeutiques à d'autres enseignements.

a/ L'école élémentaire

Pilier majeur de l'édifice éducatif, les écoles élémentaires changent très peu de 1882 à 1940.

L'obligation scolaire

La scolarisation élémentaire était presque achevée quand Jules Ferry la rendit obligatoire par la loi du 16 juin 1881. Mais la scolarisation reste souvent superficielle: elle est trop brève et trop irrégulière. On n'entre pas toujours à l'école à 6 ou 7 ans et on la quitte souvent à 12 ans. Il n'y a guère qu'entre 8 et 10 ans que les enfants vont presque tous à l'école.

Tous les observateurs attestent la fréquence des scolarités inachevées: les pauvres ne peuvent renoncer au salaire d'appoint des enfants. Il faut attendre l'institution des allocations familiales en 1932, et surtout en 1939, pour avoir les moyens de faire respecter l'obligation scolaire.

Les effectifs

Les effectifs des écoles publiques laïques passent de 3 350 000 à 4 615 000 entre 1881 et 1911. Un million d'enfants ne cessent cependant de leur échapper, et ce chiffre reste à peu près stable de 1911 à la Seconde Guerre mondiale.

L'organisation pédagogique

Les fins de l'enseignement primaire sont définies de manière autonome, sans référence aux autres enseignements. On retrouve ici la marque des structures sociales du XIXe siècle: l'école primaire est l'école pour le peuple; il n'est donc pas question de faire un vestibule de l'enseignement secondaire. L'enseignement primaire ne conduit à aucun enseignement ultérieur: c'est un ensemble de 7 années qui se suffit à lui-même.

L'organisation pédagogique de l'école élémentaire est restée très stable après qu'elle a été fixée par la loi organique du 28 mars 1882:

Classe enfantine : un ou deux ans, suivant que les enfants entrent à 6 ans ou à 5 ans.

Cours élémentaire : deux ans, de 7 à 9 ans.

Cours moyen : deux ans, de 9 à 11 ans.

Cours supérieur : deux ans, de 11 à 13 ans.

Le Certificat d'études primaires élémentaires (CEP)

Le Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE ou CEP) est né à la fin du Second Empire. Créé en 1866 par Victor Duruy et confirmé par Jules Ferry en 1882, il constitue la sanction solennelle de l'enseignement primaire.

Le CEP était conçu à l'origine comme un examen ordinaire vérifiant une scolarité normale (de 7 à 13 ans). L'âge auquel on le passait a changé plusieurs fois¹:

- **Loi organique du 28 mars 1882**, art.6: les candidats admis au CEP peuvent quitter l'école, autrement obligatoire jusqu'à 13 ans (art. 6).
 - **Décret du 27 juillet 1882**: il modifie l'art. 6 de la loi organique du 28 mars 1882, en précisant que pour être admis à subir l'examen du CEP, les enfants doivent avoir au moins **11 ans à la date de l'examen** (qui a lieu à la fin de l'année scolaire)
- **Arrêté du 18 janvier 1887**, art. 254: ???
 - **Arrêté du 24 février 1923** (modifiant l'art. 254 de l'arrêté du 18 janvier 1887): l'examen du CEP comportera deux parties à compter de l'année 1924. Les candidats de la 1^{ère} partie doivent avoir atteint l'âge de **11 ans** révolus au 1^{er} octobre de l'année où ils se présentent (l'examen porte sur le programme du cours moyen). Les candidats de la seconde partie doivent avoir atteint **12 ans** révolus au 1^{er} juillet de l'année où ils se présentent (l'examen porte sur le programme du cours supérieur). Une disposition transitoire est prévue pour l'année 1923: exceptionnellement, les candidats âgés de 12 ans révolus au 1^{er} juillet sont dispensés de la 1^{ère} partie de l'examen.
 - **Arrêté du 1^{er} février 1924** (modifiant l'art. 254 de l'arrêté du 18 janvier 1887): ???
 - **Arrêté du 28 octobre 1947** (modifiant l'art. 254 de l'arrêté du 18 janvier 1887): ???
 - **Arrêté du 30 mai 1949** (modifiant l'art. 254 de l'arrêté du 18 janvier 1887): les candidats au CEP doivent avoir **14 ans** révolus au 31 décembre de l'année où ils se présentent.

¹ Jeudi dernier, je suis allé aux Journaux Officiels, 26 rue Desaix dans le 15^e arrondissement pour consulter sur microfiches les J.O. des années 1880, 1920 et 1930. Comme la date de publication au J.O. diffère généralement de la date à laquelle ont été pris les textes normatifs, je n'ai réussi qu'à retrouver la moitié des arrêtés. J'ai mis ??? pour ceux que je n'ai pas trouvés.

Cet examen a été longtemps hors de portée de la majorité des élèves du primaire. Antoine Prost estime à environ 50% sur le plan national le nombre d'élèves qui quittent l'école vers 1935 sans avoir obtenu le CEP.

L'importance croissante du CEP est à mettre en relation avec la croissance du secteur tertiaire. Le CEP est en effet le premier diplôme exigé pour la titularisation dans les administrations, services publics et collectivités territoriales.

Le CEPE, notamment la session réservée aux adultes, a continué d'exister jusqu'en 1990, bien après la disparition des Classes de Fin d'Etudes. Il a été supprimé par décret du 28 Août 1989, applicable dès 1991. Il sera remplacé par le Certificat de formation générale réservé aux seuls adultes (plus de seize ans) dégagés des obligations militaires.

Les conséquences de la prolongation de l'obligation scolaire de 13 à 14 ans (1936)

La loi Jean Zay du 9 août 1936 a prolongé d'une année la scolarité obligatoire, la portant à 14 ans révolus, ou 13, pour les titulaires du CEP.

La conséquence de cette mesure fut la création de la **classe de fin d'études** (de 13 à 14 ans) qui visait à relever l'éducation populaire, en couronnant l'école primaire par une année spéciale de préparation directe à la vie. Le succès de ces classes est pourtant fragile: en effet, elles n'ont pas réussi à se démarquer des classes élémentaires aussi nettement que leurs promoteurs le souhaitaient. Ces classes souffrent de n'avoir pas de débouchés: elles ne mènent nulle part. Il s'agit d'un cul-de-sac, une garderie, au qui devient insuffisante lorsque la réforme Berthoin rend en 1959 la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (la réforme n'est appliquée qu'à partir de 1967). Elles sont supprimées en 1963 par la réforme Cappellet-Fouchet, au profit d'une nouvelle filière à créer dans les CES et CEG. Progressivement appliquée, cette décision entraîne la déflation des effectifs du primaire qui finissent par se confondre, à partir de 1973, avec ceux des classes élémentaires.

La fréquence des redoublements

La fréquence des redoublements est un trait caractéristique de l'enseignement français. En 1956, près d'un enfant sur quatre redoublait le CM2. Comme d'autres écoliers avaient redoublé d'autres classes, moins de la moitié achevaient leur scolarité à l'âge normal. On a pu calculé qu'en 1966, 4 enfants sur 10 des élèves achevaient leur scolarité sans aucun redoublement; un tiers avait redoublé au moins une classe, un huitième deux et un dixième avaient connu trois redoublements ou plus. Finalement, le cas normal, c'est de redoubler.

A partir du début des années 1960, on s'est efforcé de lutter contre les redoublements: après avoir culminé à 53,2% en 1961-1962, la proportion des élèves de CM2 ayant plus de 11 ans est redescendue à 38.5% en 1976-1977, ce qui fait encore beaucoup de redoublements.

b/ Ecoles primaires supérieures et Cours Complémentaires

Création sous la Monarchie de Juillet

La III^{ème} République n'a pas créé de toutes pièces cette forme nouvelle de scolarisation dans les années 1880. La reconnaissance de l'existence d'une « classe moyenne » a poussé

dès le début du XIX^e siècle à la création d'un enseignement intermédiaire, à travers la division de l'instruction primaire en 2 degrés.

- la loi Guizot (juin 1833)

Elle ne définit clairement que quelques-uns des contours du nouvel enseignement : « les communes, chefs-lieux du département, et celles dont la population excède 6 000 âmes, devront avoir une école primaire supérieure ». Mais la loi est silencieuse sur l'organisation pédagogique de ces écoles et sur la durée des études. Les EPS peuvent être éventuellement rattachées à une école élémentaire ou à une école normale, et qu'elles peuvent être établies dans les bâtiments d'un collège.

- la loi Falloux (juin 1850)

Elle supprime l'obligation d'entretenir une école primaire supérieure. Néanmoins, les EPS de certaines villes d'importance ont su se maintenir

L'organisation sous la III^e République

Sous la III^e République, on assiste à un véritable engouement des municipalités républicaines et des dirigeants républicains pour la création des EPS. Ces écoles sont en effet conçues comme la matrice d'une sorte de corps d'élite républicain, s'adressant aux « couches nouvelles » chères à Gambetta.

Les lois Goblet de 1886-1887: elles organisent le primaire supérieur de manière cohérente :

- On y accède après le cours supérieur et l'obtention du CEP.
- A côté des EPS sont créés les Cours Complémentaires, annexés aux écoles élémentaires, et d'une scolarité d'un an seulement.
- Le cursus est de 3 années, précédées d'une année préparatoire. Contrairement à l'enseignement secondaire, les EPS permettent des sorties à tous les niveaux

Pour préparer à la vie active, les EPS se sont doté d'une structure souple: à côté des sections générales, des sections spéciales, plus directement professionnelles, dispensaient un enseignement proprement technique (13,6% des élèves en 1908).

Origine sociale des élèves et débouchés

Les EPS héritent de la clientèle et des débouchés de l'ancien enseignement spécial (cf. *infra*). A la fin du XIX^e siècle, on estime que les secteurs d'activités des parents des élèves passés par les EPS se distribuaient ainsi:

- 17% agriculture
- 30% industrie
- 23% commerce
- 17% "administrations diverses" (des chemins de fer aux PTT)

Les débouchés:

- 11% des élèves se dirigeaient vers l'agriculture
- 29% vers l'industrie
- 20% vers le commerce
- 11% vers les administrations diverses
- 8% vers les écoles professionnelles

Pour 9 élèves sur 10, le débouché normal de l'enseignement primaire supérieur est la vie active. Mais cet enseignement enregistre de nombreux abandons en cours de scolarité. On

entre assez tard à l'EPS (vers 13 ans) et on n'attend pas toujours 18 ans pour la quitter. Les chances d'accès au primaire supérieur sont très différentes selon les catégories sociales, mêmes « populaires »

Evolution dans la première moitié du XXe siècle

La croissance des enseignement primaire est très importante: les effectifs réunis des EPS et des CC doublent tous les 20 ans: dès la veille de 1914, ils dépassent ceux de l'enseignement secondaire

L'enseignement primaire supérieur s'étoffe et subit l'attraction des écoles normales. Il y dirige ses meilleurs élèves dans une proportion importante (7 à 8%). Assez rapidement, les EPS ont en effet préparé au Brevet Supérieur (BS), diplôme donnant accès au professorat. L'un des principaux débouchés du primaire supérieur était ainsi le concours d'entrée à l'Ecole normale primaire où étaient formés les instituteurs, en dehors de tout contact avec les secondaire ou le supérieur.

Gagnés par la contagion, les CC mènent leurs meilleurs élèves au Brevet Elémentaire (BE), puis au Brevet d'Etudes Primaires Supérieures (BEPS). Ils s'allongent d'une année, pour finalement s'aligner sur la scolarité de quatre années des EPS. Les cours complémentaires restent des structures très souples: les plus importants avaient quatre classes distinctes, les plus petits une seule, où coexistait des élèves des quatre années.

Ainsi, l'enseignement primaire supérieur est progressivement devenu un enseignement moderne. Au début des années 1920, ne voyant plus de différence très précise entre cet enseignement et le premier cycle moderne des lycées, on propose un certain nombre de réformes.

Les conséquences de la suppression des EPS par le régime de Vichy

Après la défaite de juin 1940, le système d'enseignement de la IIIe République et les instituteurs sont désignés comme les principaux artisans du désastre national par les hommes au pouvoir. L'ordre du primaire est particulièrement visé.

Jérôme Carcopino, ministre de l'Education, crée une situation irréversible en supprimant les EPS en collèges modernes. Animé par un souci de mise en ordre, et aussi par la préoccupation d'abaisser le primaire en lui enlevant son plus beau fleuron (les EPS), Carcopino est objectivement allé dans le sens de l'établissement d'une école moyenne (de 11 ans à 15 ans) sur le plan structurel. De manière paradoxale, le gouvernement de Vichy a ainsi démocratisé l'accès à l'enseignement secondaire long en s'attaquant à l'échelon supérieur du primaire laïque, désormais capté par le secondaire. Autre conséquence paradoxale de la réforme de Carcopino: en intégrant les EPS au secondaire, elle a désenclavé du même coup l'ensemble du primaire supérieur en lui permettant de déboucher sur le baccalauréat.

Les cours complémentaires continuent à exister, et vont bientôt proliférer en marge du secondaire, en offrant aux élèves qui en ont la volonté la perspectives d'études longues, tout en conservant pour les autres le système antérieur d'études courtes.

2/ Le secondaire: ordre de l'élite sociale

Lycées et collèges

L'ordre secondaire, payant, se composait de lycées, gérés par l'Etat, et de collèges communaux. Distincts pour les filles et les garçons, les uns et les autres prenaient les enfants à 6 ou 7 ans et ils les conduisaient jusqu'au baccalauréat. A côté de l'enseignement secondaire proprement dit, ils comprenaient donc un enseignement primaire (de la 11^e à la 7^e), mais qui était assuré par des professeurs spéciaux et non par des instituteurs.

Hétérogénéité

Ces établissements étaient très différents les uns des autres: les plus prestigieux, ceux des grandes villes, tiraient leur fierté des classes préparatoires aux Grandes Ecoles; ceux des villes moyennes de leurs résultats au baccalauréat; dans les petites villes, certains établissements ouvraient des sections techniques ou s'annexaient à une EPS pour attirer le plus d'élèves possibles.

Signification sociale du baccalauréat

Organisé par le décret du 17 mars 1808, le baccalauréat se présente d'emblée comme l'aboutissement normal des études classiques. Ce décret, et le statut organique du 16 février 1810, font du baccalauréat le premier grade universitaire. Le baccalauréat est exigé pour entrer dans les grandes écoles et dans les grandes administrations d'Etat.

Sous la III^e République, le taux d'une classe d'âge obtenant cet examen est de 1% en 1881, de 1.1% en 1911, de 1.6% en 1926, de 2.7% en 1936. Il est à la portée d'une très faible minorité, mais il est signe de distinctions capitales.

Effectifs

Les effectifs de l'enseignement secondaire ne progressent pratiquement pas de 1880 à 1930, alors qu'ils avaient augmenté rapidement de 1840 à 1880. La croissance reprend dans les années 1930, au moment des premières mesures effectives prises allant dans le sens de l'"école unique" (notamment la gratuité progressive des classes du secondaire public).

Entre le primaire et le secondaire, la disproportion est considérable: en 1928-1929, les collèges et lycées comptent 170 000 élèves, dont un tiers dans les petites classes, et les collèges privés 121 000. Au total, 291 000 élèves, ce qui est peu en comparaison avec les 4 millions d'élèves des écoles primaires. Les effectifs du secondaire sont en revanche comparables à ceux du primaire supérieur: 92 000 élèves dans les CC publics et privés et 80 000 élèves dans les EPS. Le taux de garçons présents dans le secondaire public par rapport aux garçons de 10 à 17 ans est de l'ordre de 3 à 4 % de 1880 à 1930. Cette stabilité tranche avec la croissance des différentes formes du primaire supérieur (EPS et CC): l'ensemble des effectifs du primaire supérieur est multiplié par six pendant la période envisagée (filles et garçons); multiplié par trois dans le primaire supérieur masculin (de 21 000 à 69 000), alors que les effectifs du secondaire masculin restent stagnants.

L'organisation de l'enseignement secondaire jusqu'en 1902

Avant 1880, L'enseignement secondaire juxtaposait en fait deux formations bien différentes, mais toutes deux adaptées:

- D'une part, les humanités classiques se suffisaient à elles-mêmes ou conduisaient aux études juridiques. La sanction normale de cet enseignement était le baccalauréat ès lettres divisé en deux parties depuis 1874.
- De l'autre, les classes préparatoires aux grandes écoles, où l'on entrait après la 3^e ou la 2^e et qui conduisaient ou non au baccalauréat ès sciences (fondé en 1852)
- En marge, l'enseignement spécial préparait en un temps plus court aux professions industrielles et commerciales.

A partir de 1880 environ, ce système est en crise: l'enseignement classique est le plus touché.

- En 1890, on tente un pas vers l'unification de l'enseignement secondaire: la distinction entre les deux baccalauréats ès lettres et ès sciences est supprimée; il n'y a plus qu'un seul baccalauréat de l'enseignement secondaire. La première partie est commune à tous les élèves (qu'on prépare en "classe de rhétorique") et la seconde se divise en deux sections, l'une philosophique, l'autre mathématique (la préparation s'effectue en "classe de philosophie"). Les "classes préparatoires" continuent d'exister parallèlement au nouveau système.
- En 1902, l'unité de l'enseignement secondaire trouve sa forme contemporaine. On définit trois grandes sections de l'enseignement secondaire. Après un premier cycle classique, trois sections se distinguent en 2^e: une section latin-grec (A), une section latin-langues (B), une sections latin-sciences (C). Il s'y ajoute une quatrième section, moderne, ou langues-sciences (D), qui résulte de l'évolution de l'enseignement spécial (cf. *infra*).

L'enseignement spécial jusqu'en 1902

Les humanités classiques convenaient mal aux enfants que leurs parents destinaient à l'agriculture, au commerce ou à l'industrie. Depuis longtemps, des cours spéciaux s'étaient créés dans les lycées et collèges pour satisfaire cette clientèle particulière. Victor Duruy donna une nouvelle impulsion à ce type d'enseignement en fondant en 1863 l'"enseignement spécial".

En 1880, l'enseignement spécial avait réussi, en se développant plus vite que l'enseignement classique, passant de 16 882 élèves en 1865 à 22 708 en 1876. Les deux tiers des élèves dont l'origine familiale est connue viennent de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. 72% de ceux dont on connaît l'orientation se dirigent vers ces branches d'activité: l'enseignement spécial débouchait donc effectivement sur la vie active.

De 1881 à 1902, l'enseignement spécial fut progressivement intégré à l'enseignement secondaire: en 1902, cet enseignement a disparu en tant que tel en devenant une section moderne de l'enseignement secondaire. La section B du premier cycle, sans latin, et la section D du second (langues-sciences), recueillent l'héritage de l'enseignement moderne.

Enseignement secondaire classique et moderne de 1902 à 1941

La réforme de 1902 apportait une solution durable au problème des structures de l'enseignement secondaire en distinguant des sections dont les programmes différents comportaient des parties communes. Mais l'unité qu'elle croyait établir entre ces sections par une pédagogie formellement identique malgré des contenus différents, recouvrait en fait une

inégalité historique, sociologique et pédagogique, qui explique la persistance des tensions entre sections classiques et modernes.

Motivée par la volonté de promouvoir l'enseignement des sciences dans les différentes sections (on parle d'"égalité scientifique" entre les sections), une réforme de 1925 modifie l'organisation de l'enseignement secondaire: dans le second cycle, trois sections remplacent les quatre sections de 1902: la section latin-langues (B) disparaît. Les trois sections latin-grec (A), latin-sciences (1') et latin-sciences (B) conduisent aux deux baccalauréats de philosophie et de mathématiques. Ces trois sections ont un programme commun de sciences.

L'école unique: premières tentatives à la fin des années 1920

Edouard Herriot, nommé ministre de l'Instruction publique en 1926, fait adopter le 1^{er} octobre 1926 un décret-loi qui décide que, pour réaliser des économies, là où se trouvaient juxtaposés ou annexés à un lycée ou collège une EPS ou une EPCI (cf. *infra*), certains cours seraient donnés en commun aux élèves des sections correspondantes. C'était un premier pas vers une coordination effective des écoles de même niveau mais de vocation différente.

L'expérience fut un échec, mais elle précipita une autre réforme importante. De 1928 à 1933, **l'enseignement secondaire devint progressivement gratuit**. Cette réforme eut des conséquences d'autant plus lourdes qu'elle coïncida avec le renversement de la tendance démographique: c'est à la rentrée 1930 que commence à se faire sentir la vague démographique de l'immédiat après-guerre. Les aspirants à l'enseignement secondaire sont donc plus nombreux que dans les cinq années précédentes. C'est précisément le moment où la gratuité vient favoriser la scolarisation à ce niveau. Les 6^e des lycées et collèges accueillent 10 848 garçons en 1929; elles en comptent 14 955 à la rentrée de 1930.

La première réaction de l'enseignement secondaire fut de chercher une barrière nouvelle, pour remplacer la rétribution scolaire et endiguer la marée: on établit donc un **examen d'entrée en 6^e** (arrêtés du 1^{er} septembre 1933 et du 1^{er} février 1934).

Les réformes de Jean Zay

Jean Zay fut nommé ministre de l'éducation nationale du gouvernement du Front Populaire en 1936.

Il commence par parer au plus pressé et fait voter dès l'été 1936 la **prolongation à 14 ans de l'obligation scolaire**, en suspens depuis longtemps.

Il prépara une réforme d'ensemble qu'il résuma dans un projet de loi déposé le 5 mars 1937, qui prévoyait de supprimer les petites classes des lycées et de ramener à 11 ans l'âge du certificat d'études. Pour créer un véritable second degré, le projet prévoyait de transformer les trois enseignements parallèles (primaire, secondaire et technique) en sections classique, moderne et technique d'un même système d'enseignement. Ce projet ambitieux ne reçut qu'un accueil assez tiède.

La seule mesure qui fut finalement appliquée fut l'organisation du parallélisme des sections: deux arrêtés du 11 avril 1938 assignèrent des programmes identiques au premier cycle de l'enseignement secondaire et aux quatre années des EPS.

Vichy et l'enseignement secondaire

L'afflux d'élèves dans le secondaire entre 1930 et 1940, et le fait qu'une proportion croissante d'entre eux sortent de l'enseignement primaire ou primaire supérieur menaçaient l'équilibre précaire sur lequel était construit l'enseignement secondaire. En 1941, Jérôme Carcopino, ministre de l'Education du régime de Vichy, supprime l'"égalité scientifique" et revient à un système proche de celui de 1902.

Par certains aspects, la politique de Carcopino s'inscrit en réaction contre l'école unique: la loi du 15 août 1941 supprime la gratuité du second cycle, mesure que la Libération s'empressera d'abolir en généralisant la gratuité et en supprimant les petites classes des lycées (ordonnances des 28 janvier et 3 mars 1945). Mais, par d'autres articles de la même loi, Carcopino poursuit l'œuvre de Jean Zay: il intègre les EPS au second degré en les transformant en collèges modernes.

3/ Les enseignements techniques

L'enseignement technique est très divers: de la formation des ingénieurs à celle des ouvriers, il propose des tâches de niveaux très différents. Son unité provient de sa finalité unique: il se définit en fonction de débouchés précis et prétend insérer ses élèves dans un processus économique

3.1/ avant 1919

A/ Les enseignements de niveau supérieur

Historiquement, les enseignements de niveau supérieur ont précédé ceux de niveau moins élevé: si les écoles d'ingénieurs apparaissent au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, il faut attendre la fin du siècle pour voir naître une formation spécifique des ouvriers en école.

Les écoles supérieures n'étaient pas très difficiles à créer. Elles jouissent d'un grand prestige. On distingue:

- les écoles du gouvernement: Saint-Cyr, Ponts & Chaussées, Mines, Polytechnique...
- les écoles d'ingénieurs: Ecole centrale des arts et manufactures, écoles d'arts et métiers, instituts de chimie...
- les écoles de commerce et d'agriculture: Ecole des hautes études commerciales (HEC), Ecole libre des Sciences politiques (Sciences-Po), Ecole des Eaux et forêts...

B/ Les écoles professionnelles

La création des écoles professionnelles est la conséquence de la dégradation de l'apprentissage, qui perd sa raison d'être avec le machinisme et la division du travail. Avant 1870 sont créées des écoles de fabrique (véritables écoles d'apprentissage intégrées à l'usine) et les écoles d'apprentissage (écoles séparées de l'usine).

Après 1870, l'école d'apprentissage semble s'imposer. Les EPS les plus professionnelles sont confiées en 1892 au ministère du Commerce: elles changent alors de nom et deviennent les **Ecoles Pratiques du Commerce et de l'Industrie (EPCI)**. Bien qu'elles soient d'anciennes EPS, les EPCI s'en distinguent très nettement: les EPCI sont des

écoles d'apprentissage, alors que les EPS professionnelles se contentent de préparer à un apprentissage ultérieur.

A côté des EPCI, d'autres écoles dispensent un enseignement proprement technique: rattachés en 1900 au ministère du Commerce, ce sont les **Ecoles Nationales Professionnelles (ENP)**, anciennes EPS professionnelles particulièrement prestigieuses et dispensant un enseignement plus poussé que les EPCI. Elles préparent la moitié de leurs élèves aux Arts et métiers.

Aucune de ces écoles pourtant ne forme de simples ouvriers: comme elles s'adressent à une minorité des futurs travailleurs, elle font de ce petit nombre une élite. A la veille de la Première guerre mondiale, leurs effectifs se répartissent de la manière suivante:

- Sections professionnelles des EPS: 7 300 élèves
- Les 69 EPCI: 13 877
- Les ENP: 3000 environ

Au total, un peu moins de 25 000 élèves, soit 9 000 par an, passent par les écoles professionnelles. Elles forment les contremaîtres, ouvriers qualifiés et hommes de métier. La grande masse des travailleurs entre au travail sans formation professionnelle.

3.2/ de 1919 à 1940

3.2.1/ Les Cours Professionnels

Dès la fin du XIXe siècle, face à l'impossibilité de créer suffisamment d'écoles d'apprentissages pour former la masse des ouvriers, on créa les Cours Professionnels qui complétaient l'apprentissage chez le patron par un enseignement intellectuel et pratique donné en dehors de l'atelier, en dehors de la journée de travail. Cependant, leur nombre était trop faible pour résorber la crise de l'apprentissage.

Ces cours furent rendus obligatoires par la loi Astier (25 juillet 1919): cette législation institue pour les apprentis des Cours Professionnels obligatoires pendant la durée même du travail. Les communes sont tenues de les établir là où elles n'existent pas et leur fréquentation est obligatoire pour les adolescents de moins de 18 ans. Ces cours doivent être gratuits et obligation est faite aux patrons de laisser leurs apprentis suivre ces cours. La sanction normale en est le **Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)**, institué par le décret du 24 octobre 1911.

Cette loi présentait de graves insuffisances. Les Cours Professionnels ne sont en effet qu'un complément et ne remplacent pas l'apprentissage dans les ateliers. Or celui-ci continuait à se dégrader et la loi ne permettait pas d'y remédier. Un pas important fut franchi avec la création de la **taxe d'apprentissage** par la loi de finance du 13 juillet 1925, qui instituait un prélèvement de 0.20% des salaires payé par les entreprises, ce qui permettait à la fois de doter l'enseignement professionnel de ressources propres et d'inciter les entreprises à organiser une formation professionnelle (ce qui ouvrait droit à exonération). D'autre part, une loi du 26 juillet 1925 créa les **chambres des métiers**, établissements publics chargés de réglementer les contrats d'apprentissage.

Ces mesures ne suffirent pas. A la veille de la Seconde Guerre mondiale, la question de l'apprentissage reste préoccupante. Certes, les Cours Professionnels se sont développés, mais ils n'accueillent en 1939 pas plus de 200 000 apprentis sur trois années de scolarité, et on

compte 40 000 candidats seulement aux divers CAP. En réalité, les sanctions n'avaient pas suffi à imposer aux patrons comme aux ouvriers cette obligation. Surtout, le grand problème à la veille de la guerre est de forcer les patrons à organiser sérieusement l'apprentissage, tâche qui leur avait été dévolue par la loi Astier et à laquelle ils se dérobaient le plus souvent.

3.2.2/ Des Centres de Formation Professionnelle (CFP) aux Centres d'Apprentissage (CA): le tournant de Vichy

La crise économique, puis l'effort de guerre ont fait mesurer l'ampleur de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le placement des chômeurs s'avérait impossible, car ils n'avaient pour la plupart aucune qualification professionnelle.

Il fallut attendre l'ouverture des hostilités pour que le décret du 21 septembre 1939 tentât de généraliser les "centres de formation professionnelle" en faisant à l'enseignement technique. Cette initiative visait en priorité la formation accélérée d'adultes: les centres de **Formation Pour Adultes (FPA)** en sont directement issus. Mais en raison des carences mêmes de l'enseignement technique, ces centres touchèrent dès le début une forte proportion de jeunes gens.

La défaite marque un tournant décisif pour l'enseignement professionnel. Alors que la désorganisation de l'économie jetait sur le pavé des milliers d'adolescents, le ministère du Travail ouvrit de nombreux **Centres de Formation Professionnelle (CFP)**, pour ne pas les laisser à la rue. Il s'y organise une scolarité en 3 ans, de 14 à 18 ans: la première année est une initiation aux différents métiers, entre lesquels on choisit au seuil de la deuxième année. Au seuil de ces trois années de formation, les élèves sont prêts à passer les épreuves du CAP. Assez bien adaptée aux débouchés, cette formation connaît de nombreuses évasions en cours de scolarité. Mais dans l'ensemble, les CFP furent un succès. Le développement de l'enseignement professionnel par le régime de Vichy doit beaucoup aux arrière-pensées idéologiques des promoteurs de la "Révolution nationale", soucieux d'inculquer les valeurs du travail à la jeunesse.

A la veille de la Libération, on comptait 897 CFP accueillant 56 000 jeunes gens. Bien qu'idéologiquement suspects, les CFP ne disparurent pas avec Vichy: les structures instituées et l'encadrement existant ont créé une situation irréversible: un enseignement technique public de masse a été instauré réellement, et il durera. Par *l'arrêté du 18 septembre 1944*, le Service du Travail des Jeunes (sous tutelle du Secrétariat Général à la Jeunesse depuis 1942), est rattaché à la direction de l'Enseignement technique du ministère de l'Education nationale. Par la loi du 21 février 1949, les CFP, dorénavant dénommés **Centres d'Apprentissage**, reçoivent un statut officiel et sont intégrés dans l'enseignement technique.

3.2.3/ L'équilibre provisoire de l'enseignement technique dans l'immédiat après-guerre

L'enseignement technique trouve vers 1950 un équilibre provisoire:

- Tandis que l'apprentissage, contrôlé par les chambres de métiers et associé aux Cours Professionnels, forme des artisans, les Centres d'Apprentissage forment des ouvriers qualifiés. Dans les deux cas, le CAP sanctionne la formation.
- Au-dessus, les EPCI, devenues Collèges Techniques (CT), préparent en 4 ans désormais des agents de maîtrise, le plus souvent titulaires d'un Brevet d'Enseignement Industriel (BEI) ou Commercial (BEC)

- Plus haut encore, les ENP conduisent au baccalauréat technique, au Brevet Supérieur d'Etudes Commerciales (BSEC), voire au Brevet de Technicien (BT), qui demande alors deux ans au-delà du baccalauréat.

Il n'en reste pas moins, même si les CA sont partie intégrante de l'enseignement technique par leur statut, que la coordination des programmes n'existe pas et que l'unité invoquée est plus symbolique que réelle: Les CT et les ENP sont peu à peu intégrées au secondaire long et demeurent réservés à une élite, alors que l'origine sociale des élèves des CA est scolairement et socialement beaucoup plus modeste. En effet, cette hiérarchie très nette entraîne un recrutement sociologique inégal:

- Les Centres d'Apprentissage accueillent surtout des élèves issus des Classes de Fin d'Etudes Primaires
- Les élèves des ENP viennent des Cours Complémentaires, ou même de sections préparatoires spéciales

Par ailleurs, des CA aux ENP, la proportion d'enfants d'ouvriers décroît, tandis que s'élève celle des enfants de fonctionnaires, d'artisans ou de patrons de l'industrie et du commerce.

Malgré leurs différences, ces formations conservent un trait commun: conçues pour faire suite à l'école primaire, elles commencent au niveau de la classe de 4^e.

II- DE 1959 A NOS JOURS: LE TEMPS DES REFORMES

1/ la fin de la dualité primaire-secondaire

Le début de la Ve République est le tournant décisif. Il se résume en trois dates: 1959, 1963 et 1966. La démarche est empirique: on n'applique pas un plan cohérent, on obéit aux situations, en tâtonnant. Une sorte de nécessité interne fait sortir une nouvelle réforme de la réforme précédente. La grande affaire de la Vème République demeure la réalisation de l'"école unique": le passage d'une école par "ordre" (l'ordre du primaire, l'ordre du secondaire, voire l'ordre du technique), à une école par "degrés" (l'école élémentaire, le collège, le lycée).

1.1/ La situation à la fin des années 1950

A la Libération, le **plan Langevin-Wallon (1947)** proposa un certain nombre de réformes inspirée par la volonté de mettre sur pied l'école unique, à travers l'adoption d'une architecture de l'enseignement en degré successifs, et non plus en ordres, avec un degré intermédiaire (11-15 ans) baptisé cycle d'orientation. Ce plan ne reçut pas même un début d'exécution, en raison notamment du conservatisme farouche des corps enseignants, et de la traditionnelle rivalité opposant instituteurs et professeurs.

Or cette organisation institutionnelle, cette diversification par types d'établissements, induisaient des inégalités frappantes: en 1958, la moitié des enfants scolarisés dans les Centres d'Apprentissage sont des enfants d'ouvriers, contre le tiers dans les Cours Complémentaires, et 15% seulement dans les lycées ou collèges classiques ou modernes. Inversement, les enfants de professions libérales, cadres supérieurs ou moyens, constituent le tiers des effectifs des lycées et collèges, contre 14% des Cours Complémentaires et 7% des Centres d'Apprentissage. Encore ne s'agit-il que des enfants qui ont pu accéder à ces

enseignements et quitter l'école primaire. En 1958-1959 en effet, l'orientation des élèves ayant 11 ans à la fin du CM2 est alors la suivante:

- 20% redoublent le CM2
- 45% continuent dans l'enseignement élémentaire (en Classes de Fin d'Etudes Primaires, vers le CEP)
- 16% entrent dans un Cours Complémentaire
- 7.5% dans l'enseignement classique
- 7% dans l'enseignement moderne
- 2% dans une école technique

1.2/ La réforme Berthoin (1959): scolarité obligatoire à 16 ans, création des CEG et CET

L'ordonnance du 6 janvier 1959 **prolonge l'obligation scolaire de 2 ans et la porte à 16 ans révolus** "pour les enfants qui atteindront 6 ans à partir du 1^{er} janvier 1959" (la mesure deviendra effective seulement en 1967, i.e. pour les générations nées à partir de 1953).

Le décret du 6 janvier 1959 institue un "*cycle d'observation, ouvert après l'enseignement élémentaire et comportant, avec la progression normale des études, l'observation des aptitudes des enfants*"; mais les "classes qui constituent le cycle d'observation font partie intégrante de l'établissement où elles sont installées". Il n'y a donc pas création d'écoles moyennes autonomes d'observation et d'orientation. Le cloisonnement vertical subsiste entre les lycées et les collèges, les cours complémentaires, les écoles techniques, les classes de fin d'études (celles-ci disparaîtront très progressivement: leurs effectifs passent de 858 700 élèves en 1961-1962 à 126 412 en 1970-1971). En fait, la période commune d'observation est réduite à 3 mois.

Une "valse des étiquettes" intervient le 6 août 1960:

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Lycée	Lycée d'Etat
Collège classique et moderne nationalisé	Lycée nationalisé classique et moderne
Ecole Nationale Professionnelle (ENP)	Lycée technique d'Etat
Collège National Technique	Lycée technique nationalisé
Collège technique (CT)	Lycée technique municipal
Cours Complémentaires (CC)	Collège d'Enseignement Général (CEG)
Centre d'Apprentissage	Collège d'Enseignement Technique (CET)

En définitive, l'audace de la réforme est moindre qu'il n'y paraît: l'unification des structures est timide. Les conseils d'orientation doivent certes, après le premier trimestre de 6^e, et une seconde fois à la fin de la 5^e (tant dans le secondaire que dans les CEG), proposer à chaque élève la forme d'enseignement la plus appropriée. Mais comme ces classes du cycle d'observation restent partie intégrante des différents types d'établissements où elles sont implantées, chacun reste chez soi (les élèves demeurent, dans plus de 95% des cas, dans les établissements où ils ont commencé leurs études).

Néanmoins, cette réforme a le mérite d'avoir engendré une évolution vers une scolarité élémentaire relevant uniquement du primaire et unifiée selon cinq classes (le cours préparatoires, les deux cours élémentaires et les deux cours moyens), du fait de la disparition progressive des Classes de Fin d'Etudes et la disparition effective des classes élémentaires des lycées et collèges (décidée en 1960).

1.3/ La réforme Capelle-Fouchet (1963-1966): la création des CES

Le flot croissant des nouveaux élèves (en raison de la vague démographique et de l'augmentation rapide du taux de scolarisation en 6^e) induisait une remise en cause des structures établies. La réforme Fouchet opère un changement structurel décisif: une école moyenne de quatre années (avec un cycle d'observation de 2 ans et un cycle d'orientation de 2 ans) succède à l'école élémentaire. Cette réforme réunit les différentes filières dans un premier cycle du secondaire constitué d'établissements autonomes (CEG et CES – cf *infra* -, CES à terme).

Les décrets du 3 août 1963 instituent un nouveau type d'établissements (polyvalent): le **Collège d'Enseignement Secondaire (CES)**. Les CES regroupent trois groupes de sections:

- Un enseignement général long, classique ou moderne (voie I), dispensé par des professeurs agrégés ou certifiés. Il alimente normalement le second cycle long.
- Un enseignement moderne court (voie II), assuré par des professeurs bivalents. Il mène, dans beaucoup de cas, à une future entrée en CET ou en lycée technique.
- Un enseignement terminal (la filière transition-pratique, dite voie III) est dispensé par des instituteurs en principe spécialisés. Il débouche parfois sur l'entrée en CET, mais le plus souvent directement sur la vie active. Très vite, la suppression des Classes de Fin d'Etudes qui s'accélère, s'accompagne de l'ouverture de centaines de classes de transition ou de classes pratiques. Les effectifs passent de 32 000 en 1964-1965 à 461 000 en 1971-1972.

Cette mise en système fondée sur les filières se poursuit par la restructuration des seconds cycles: par décret du 10 juin 1965, les filières conduisant au baccalauréat se spécialisent dès la classe de seconde avec quatre séries générales (A, B, C, D). Le **baccalauréat de technicien** est créé: il sanctionne des formations techniques très spécialisées (F, G, H).

En définitive, le premier cycle du secondaire, s'il repose désormais sur un établissement polyvalent autonome – le CES – n'est pas encore réellement unifié, même structurellement. Il se définit comme un cycle d'observation de 2 ans, suivi d'un cycle d'orientation de 2 ans, mais il fonctionne selon trois filières très cloisonnées et ayant de fortes spécificités. En réalité, l'orientation prise à l'entrée même de la classe de 6^e est irréversible pour au moins 80% des élèves. Certaines mesures vont cependant dans le sens d'une atténuation des rigidités inscrites structurellement dans le premier cycle du secondaire: en 1968, les deux filières modernes (moderne long et moderne court) sont fusionnées et, devenue filière I, l'ancienne filière classique ne différaient plus de la filière II (moderne) que par un niveau scolaire statistiquement supérieur et par un encadrement différent. Restaient les classes de transition.

1.4/ La réforme Haby (1975): le "collège unique"

René Haby est un fervent partisan du collège unique, seul moyen à ses yeux de donner de mêmes chances à tous, de révéler les aptitudes et intérêts différents des élèves et de préparer à des orientations ultérieures différentes.

La loi du 11 juillet 1975 (appliquée à la rentrée 1977) unifie les CES et les CEG sous la dénomination unique de collège². Les filières sont supprimées en 6^e et en 5^e, y compris les classes de transition. Après la 3^e, tous les établissements de second cycle s'appellent lycées, les Collèges d'Enseignement Technique (CET) devenant Lycées d'Enseignement Professionnel (LEP). La structure verticale par ordre (primaire, secondaire, voire technique) qui prévalait avant la Ve République est complètement bouleversée et laisse place à une structure dominante horizontale (écoles, collèges, lycées). D'après Antoine Prost, "le XXe siècle est l'époque où les établissements se sont noués en un système scolaire".

L'arrêté du 10 mars 1972, complété par les circulaires du 13 juin et 17 juillet 1972, avait institué trois types de classes nouvelles:

- Les 4^e et 3^e aménagées
- Les Classes Pré-Professionnelles de Niveau (CPPN) sont implantées dans les CET, les CEG ou CES: elles reçoivent normalement des élèves sortant de 5^e voie III et les préparent à l'entrée en CET (classe de CAP ou CEP) ou à l'entrée en
- Classes Préparatoires à l'Apprentissage (CPA), qui accueillent des élèves de 15 ans au moins qui sortent de CPPN ou de 5^e voie III, et qui se disposent à entrer en apprentissage l'année suivante. Les CPA sont implantées dans un CES, un CET ou un CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

Les CPPN et CPA connaissent un succès certain et durable: ces classes rassemblent 156 000 élèves en 1974-1975, 187 000 en 1980-1981, avant de refluer (117 000 élèves en 1987-1988).

2/ Les réorganisations du secteur technique

2.1/ L'enseignement technique court: CAP en 2 ans et BEP

En établissant un "cycle d'orientation" de quatre ans et non plus de deux ans, la réforme Capelle-Fouchet de 1963 modifie par voie réglementaire les conditions d'entrée en Collège d'Enseignement Technique (CET) et l'organisation de ses cursus: "*A l'issue du premier cycle, les élèves peuvent suivre un enseignement professionnel [...]. La formation des professionnels qualifiés dure en principe deux ans. Elle est donnée dans les CET et dans les établissements assimilés*" (décret du 3 août 1963). Mais la substitution de deux années de formation en CET (donnée à des élèves sortant de 3^e) à trois années de formation en CET (dispensée à des élèves issus des Classes de Fin d'Etudes ou de 5^e) ne fut pas immédiate:

- En 1963, les CAP en 3 ans sont maintenus à titre provisoire et des **CAP en 2 ans** sont expérimentés à la rentrée 1965-1966.
- En 1966 sont créés dans les CET, à côté des classes de CAP, des classes qui conduisent en 2 ans des élèves sortant de 3^e au **Brevet d'Enseignement Professionnel (BEP)**.
- En 1971, les CAP en 3 ans après la 5^e sont rétablis officiellement (mais les CAP en 2 ans qui ont été expérimentés sont maintenus).
- En 1975, la réforme Haby institue à nouveau les CEP en 2 ans, mais cette disposition n'est pas appliquée et la formation en 3 ans est maintenue.

² Avant la Ve République, le terme "collège" désigne un établissement secondaire complet, accueillant des élèves depuis l'âge de 6 ans jusqu'à la terminale; de 1959 à 1975, il existe des collèges d'enseignement général ou secondaire ou technique, qui ne sont pas tous de même niveau; à partir de 1975, le collège désigne un établissement exclusivement consacré au premier cycle du secondaire.

Voici comment ont évolué les effectifs des différentes filières de l'enseignement technique court:

Période	Elèves en CAP (3 ans)	Elèves en BEP (2ans) ou en CAP (2 ans)
1962-1963	463 000	
1968-1969	523 000	
1985-1986	424 000	390 000
1989-1990	148 000	491 000

En définitive, jusque vers la fin des années 1980, et contrairement à la notion de cycle d'orientation, de quatre ans, beaucoup d'élèves entrent en CET à la fin de la 5^e: ceux sont une partie de ceux que l'enseignement général refuse. La résistance des CAP en 3 ans s'explique aussi par l'attitudes des enseignants des CET, favorables à l'ancien système.

2.2/ L'enseignement technique long

Les réformes Berthoin et Capelle-Fouchet contribuent aussi à transformer les structures de l'enseignement technique long:

- En 1959, l'instauration du cycle d'observation en 2 ans provoque la suppression des 6^e et 5^e techniques.
- En 1963, l'extension du cycle d'orientation à 4 ans entraîne la disparition des 4^e et 3^e techniques.

On n'entre plus dans les lycées techniques sur examen ou sur concours, mais de plein droit après l'orientation de fin de 3^e. L'enseignement technique est donc intégré à l'ensemble du système éducatif, mais au prix d'une position subordonnée.

SOURCES

- LELIEVRE Claude *Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*. Nathan, 1994
- PROST Antoine *Histoire de l'enseignement en France (1800-1967)*. Armand Colin, 1968.
- PROST Antoine (dir.) *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, tome IV ("L'école et la famille dans une société en mutation (1930-1980)"). Nouvelle Librairie de Franc, 1981